

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 057/2020

Séance du Vendredi 20 novembre 2020

L'an deux mil vingt,
Le vendredi 20 novembre 2020 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 16 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. ROSKOSCHNY Maxime, Mme Justine DURETETE, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Justine DURETTE,
M. Thierry HENNION ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE n'a pas donné procuration.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BLERVAQUE.

Fin de la séance : 20h23

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA CCFL ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'EXERCICE PARTAGE DE LA COMPETENCE VOIRIE.

VU :

Le Code général des collectivités territoriale ;

Le Code de la commande publique notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

La Communauté de Communes Flandre-Lys (CCFL) et ses communes membres souhaitent renouveler la convention relative à la répartition de la compétence voirie.

Cette convention ci-annexée permet de définir le périmètre d'intervention de chaque collectivité sur les voiries communales.

CONSIDERANT de ce qui précède, qu'il appartient donc à chaque commune membre de la CCFL d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention-cadre pour l'exercice partagé de la compétence voirie ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de signer cette convention, en termes de simplification administrative et d'économie financière ;

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(14 voix POUR)**

- **DECIDER** l'adhésion de la commune pour l'exercice partagé de la compétence voirie avec la CCFL pour la période du mandat 2020-2026 ;
- **APPROUVER** la convention-cadre régissant les rapports entre la CCFL et ses communes membres et les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent dossier ;
- **IMPUTER** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette compétence partagée sur le budget de la commune de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

